

L'ASSURANCE DES FRAIS GÉNÉRAUX

L'assurance au service du bien commun. Et des biens communs.

Avant l'âge de 65 ans, 1 travailleur canadien sur 4 deviendra invalide¹. L'assurance invalidité peut protéger votre revenu, mais qu'en est-il de votre entreprise? Pendant combien de temps votre cabinet pourrait-il continuer à fonctionner si vous, votre associé ou une personne jouant un rôle essentiel dans votre entreprise étiez temporairement mis à l'écart par un handicap? L'assurance des frais généraux protège votre masse salariale, votre loyer, vos impôts fonciers et bien d'autres choses encore, et elle coûte moins cher que vous ne l'imaginez.

VOTRE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS COMMENCE PAR UNE ASSURANCE DES FRAIS GÉNÉRAUX.



Cercle d'influence.

L'assurance des frais généraux peut protéger la santé de votre entreprise pour vous permettre de vous concentrer sur votre santé.

Principaux éléments du régime :

Concentration sur le rétablissement, et non sur les reçus.

Pendant les 12 premiers mois d'invalidité totale, vous recevrez 100 % de vos prestations sans avoir à justifier vos dépenses. Cet avantage vous donne le temps et l'espace dont vous avez besoin pour vous rétablir, tout en sachant que votre entreprise sera là à votre retour.

Jusqu'à 30 000 \$ de couverture par mois.

Cette somme peut être utilisée pour couvrir le loyer, les services publics, l'entretien du bureau, les salaires de vos employés et même le remboursement de vos propres prêts étudiants en cours.

Couverture jusqu'à l'âge de 80 ans.

Le droit est plus qu'un travail, c'est une vocation. C'est pourquoi nous offrons une couverture qui vous protégera tant que vous n'aurez pas pris votre retraite.

L'assurance des frais généraux fait partie des frais généraux.

Vos primes pourraient être déductibles d'impôt. Demandez à votre fiscaliste de confirmer votre admissibilité.

Les prestations commencent deux semaines seulement après votre demande.

Il s'agit de l'une des plus courtes périodes d'attente dans l'industrie. Vous manquerez à vos clients et à votre équipe, mais grâce à votre planification minutieuse, vous ne manquerez aucune facture.

Protection spéciale de vos meilleurs employés.

L'assurance des frais généraux pour les collaborateurs offerte aux personnes essentielles protège votre cabinet dans les cas où votre meilleur employé deviendrait invalide.

Un proverbe dit que « si vous voulez que quelque chose soit fait, confiez-le à quelqu'un qui est occupé. » Vos employés les plus productifs sont probablement les plus précieux. Si l'un des avocats de votre équipe a une influence considérable sur la santé de votre cabinet, envisagez d'investir dans une assurance autonome qui peut augmenter vos résultats nets de jusqu'à 12 000 \$ par mois en cas de blessure ou d'invalidité empêchant cette personne de travailler.

Qu'est-ce que l'assurance des frais généraux?

L'assurance des frais généraux protège la viabilité financière de votre entreprise si une blessure ou une maladie vous empêche de travailler. Elle couvre les salaires des employés et tout ce dont ils auront besoin pour gérer l'entreprise en votre absence, y compris le loyer, les services publics, le matériel de bureau, etc.

Offert exclusivement aux avocats canadiens

Ce régime est offert aux associés de cabinets d'avocats, aux avocats indépendants et aux notaires du Québec qui sont personnellement responsables d'une partie ou de la totalité des dépenses d'entreprise liées à leur pratique. Vous devez être âgé de moins de 65 ans, résider au Canada et être membre en règle du barreau de la province ou de la Chambre des notaires du Québec.

Jusqu'à 60 mois de couverture fiable

Dès que vous aurez droit aux prestations, vous serez remboursé jusqu'à 24 fois le montant de la prestation mensuelle pour laquelle vous êtes assuré. Après cette période, vous pouvez continuer à profiter des avantages liés aux « obligations approuvées » (comme un bail). Dans ce cas, vous pouvez recevoir jusqu'à 40 % de la prestation mensuelle pour vous aider à couvrir ces obligations. Des conditions s'appliquent.

Le fait de savoir que vos factures seront payées vous donne le temps et l'espace nécessaires pour vous remettre sur pied ou prendre des mesures pour liquider votre entreprise.

Sans but lucratif signifie une valeur supérieure.

L'assurance des frais généraux de la Financière des avocates et avocats offre des avantages essentiels et une valeur supérieure. Le prix est l'un des facteurs contribuant à la valeur. Le fait d'être un organisme sans but lucratif nous permet d'offrir ce produit à un prix avantageux; il se retrouve ainsi parmi les options les plus abordables sur le marché canadien. Demandez à votre conseiller une soumission pour comparer nos taux à ceux de la concurrence.

AVANTAGES INTÉGRÉS

Prestations en cas d'invalidité partielle.

Toutes les invalidités n'entraînent pas un arrêt de travail permanent. Si, après 14 jours d'invalidité, vous êtes en mesure de reprendre le travail à temps partiel, vous pouvez prétendre à une partie de votre prestation mensuelle.

Protection contre l'inflation.

Chaque 1er juin, jusqu'à l'année de vos 55 ans, vous aurez la possibilité d'augmenter votre couverture pour faire face à l'accroissement de vos dépenses. Vous pouvez augmenter votre capital assuré initial de jusqu'à 10 %, dans certaines limites, sans avoir à prouver que vous êtes toujours en bonne santé.

Prestation de décès.

En cas de décès (même s'il n'est pas lié à une invalidité), un montant égal à trois fois la prestation mensuelle maximale est versé au titulaire ou à ses ayants droit.

Couverture garantie.

La Financière des avocates et avocats assure la communauté juridique du Canada depuis plus de 40 ans. Dans le cas peu probable où le contrat principal d'assurance de la Financière des avocates et avocats serait résilié, votre couverture serait garantie par la Financière Manuvie à des taux raisonnables, sans avoir à fournir de preuve de bonne santé.

Protégez les personnes qui travaillent pour vous, et des éléments qui les aident à bien travailler.

Apprenez-en davantage en visitant le site financieredesavocats.ca.

FINANCIÈRE
DES AVOCATES ET AVOCATS

Source : ¹ Statistique Canada, « Nouvelles données sur l'incapacité au Canada, 2022 », publié le 1er décembre 2023.

Le présent document est destiné à vous donner un aperçu du régime et ne doit pas être perçu comme faisant partie d'un contrat quelconque. Certaines prestations et conditions peuvent avoir changé depuis la production du présent document, et d'autres conditions peuvent s'appliquer. La couverture peut être soumise à la présentation de preuves de revenus et de bonne santé et à l'autorisation de notre assureur. D'autres conditions pourraient aussi s'appliquer. Communiquez avec votre conseiller de la Financière des avocates et avocats pour connaître les modalités exactes de votre régime.

L'assurance des frais généraux parrainée par la Financière des avocates et avocats est souscrite par **La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Financière Manuvie)**. C. P., 670, Stn Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8.

Planifier, investir, protéger. La Financière des avocates et avocats, anciennement l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC), est un organisme à but non lucratif qui soutient la communauté juridique du Canada en offrant un service de planification financière gratuit et en parrainant des solutions d'investissement et d'assurance de haute qualité.

Novembre 2024